



Réunion du comité technique du 19 octobre 2021

1. Consultation – Mise en œuvre du forfait mobilité durable au sein de la CeA

Dès août 2020, puis par courriers des 29 mars et 1er juillet 2021, l'UNSA sollicitait l'ouverture d'un dialogue social sur le plan de mobilité de la CeA (PMCeA), intégrant l'usage du vélo personnel pour le trajet domicile-travail, afin de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Entre temps, l'arrêté pris en application du décret N°2020-543 du 9 mai 2020 est paru, fixant le nombre minimal de jours prévus et précisant les modulations des montants, pour l'année au titre de laquelle le forfait est versé, en fonction de la durée de présence de l'agent ou de l'agente ; ce forfait pouvant s'élever à 200 euros l'année.

Pour l'UNSA, il appartenait à notre collectivité de tenir compte du cadre réglementaire et de se donner les moyens d'améliorer les conditions de mobilité de ses agent.es.

C'est désormais chose faite et l'UNSA en est satisfaite. Pour être pleinement satisfaite et dans la mesure où la délibération sera prise avant le 31 décembre 2021, l'UNSA demande que les agentes et agents puissent avoir la possibilité de déposer leur déclaration avant le 31 décembre 2021, pour bénéficier de la rétroactivité au 1er janvier 2021.

Réponse de l'administration : la rétroactivité ne sera pas mise en œuvre.

Vote de l'UNSA : malgré la non-rétroactivité annoncée, l'UNSA a voté POUR dans la mesure où le dispositif est attendu par les collègues.

2. Consultation - Règlement du temps de travail des routes Monsieur le Président,

Suite à l'annonce qui vient d'être faite, l'UNSA est pleinement satisfaite. Ce sera un véritable soulagement pour les équipes d'exploitation des routes qui se sont mobilisées pour se faire entendre.

Encore merci.

Vote de l'UNSA : POUR

3. Information – Bilan campagne télétravail 2021-2022

Notre équipe observe avec satisfaction l'engouement grandissant pour le télétravail dans notre collectivité et se souvient des débuts. Dès 2012, peut-être trop tôt, le télétravail a été abordé en dialogue social par notre équipe. Puis 2015 est arrivé et le nouvel Exécutif commençait à en parler alors en termes de « pratiques innovantes et modernes ». Aujourd'hui, en 2021, nous y sommes pleinement. Cependant, nous en mesurons également les risques et demandons l'intégration réglementaire des risques liés aux postes en télétravail dans les DUEP, ainsi que la mise en place du forfait télétravail.

Pas de vote : c'est un point d'information.